

Réaction suite à la décision du juge des référés de suspendre le permis de démolir du jardin des Halles

12/05/2010

Le juge des référés a décidé aujourd'hui la suspension du permis de démolir du jardin des Halles, délivré dans le cadre de l'opération visant à réaménager cet espace vert, porté à 4,3 ha et refait entièrement à neuf depuis la Canopée jusqu'à la Bourse de Commerce.

Le juge, s'il n'a retenu aucun des moyens de fond invoqués par les requérants, a fondé sa décision sur un motif de pure forme selon lequel le Conseil de Paris n'aurait pas expressément autorisé le maire à déposer ce permis de démolir.

La Ville conteste ce jugement dans la mesure où le Conseil de Paris avait précisément délibéré, lors de sa séance des 6 et 7 avril 2009, pour autoriser le maire à déposer "toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet".

Afin de ne pas retarder le calendrier de l'opération, le Conseil de Paris sera saisi dès sa prochaine séance des 7 et 8 juin 2010 d'une nouvelle délibération autorisant expressément le maire de Paris à déposer ce même permis de démolir.

Ainsi, la mise en oeuvre opérationnelle de l'ambitieux projet de réaménagement des Halles ne sera pas retardée. La Ville de Paris entend engager les premiers travaux des aires de jeux pour enfants dès l'automne 2010 après obtention d'un nouveau permis de démolir, permettant une ouverture au public de ces aires de jeux à la fin 2011.

http://www.paris.fr/portail/marches_pariens/Portal.lut?page_id=5777&document_type_id=7&document_id=84276&portlet_id=12645